

## DEVANT SERVIR À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES QUI SE TIENDRA LE 7 MAI 2019

Le porteur soussigné d'actions ordinaires de la **SOCIÉTÉ AURIFÈRE BARRICK** (« Barrick ») nomme par les présentes John L. Thornton, président exécutif du conseil de Barrick ou, à défaut de celui-ci, J. Brett Harvey, administrateur principal ou, à défaut de celui-ci, D. Mark Bristow, président et chef de la direction ou, au lieu des personnes susnommées, \_\_\_\_\_, comme son fondé de pouvoir, avec pleins pouvoirs de substitution, chargé d'assister, de voter et par ailleurs d'agir pour lui et en son nom à l'assemblée annuelle des actionnaires de Barrick qui se tiendra le 7 mai 2019 et à toute reprise de l'assemblée en cas de report ou d'ajournement, dans la même mesure et avec les mêmes pouvoirs que si le soussigné assistait personnellement à cette assemblée ou à toute reprise de l'assemblée en cas de report ou d'ajournement et, sans limiter la portée générale des pouvoirs conférés par cette procuration, le fondé de pouvoir nommé ci-dessus reçoit expressément l'instruction d'exercer de la manière indiquée ci-dessous les droits de vote s'attachant à la totalité des actions de Barrick immatriculées au nom du soussigné.

Le conseil d'administration et la direction recommandent aux actionnaires de **VOTER POUR** les points 1, 2 et 3 suivants:

### 1. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

<b>01 D. M. Bristow</b>	<input type="checkbox"/> VOTER POUR	<input type="checkbox"/> S'ABSTENIR	<b>05 B. L. Greenspun</b>	<input type="checkbox"/> VOTER POUR	<input type="checkbox"/> S'ABSTENIR
<b>02 G. A. Cisneros</b>	<input type="checkbox"/> VOTER POUR	<input type="checkbox"/> S'ABSTENIR	<b>06 J. B. Harvey</b>	<input type="checkbox"/> VOTER POUR	<input type="checkbox"/> S'ABSTENIR
<b>03 C. L. Coleman</b>	<input type="checkbox"/> VOTER POUR	<input type="checkbox"/> S'ABSTENIR	<b>07 A. J. Quinn</b>	<input type="checkbox"/> VOTER POUR	<input type="checkbox"/> S'ABSTENIR
<b>04 J. M. Evans</b>	<input type="checkbox"/> VOTER POUR	<input type="checkbox"/> S'ABSTENIR	<b>08 J. L. Thornton</b>	<input type="checkbox"/> VOTER POUR	<input type="checkbox"/> S'ABSTENIR

### 2. RÉSOLUTION APPROUVANT LA NOMINATION DE PRICEWATERHOUSECOOPERS s.r.l./s.e.n.c.r.l. comme auditeur de Barrick et autorisant les administrateurs à fixer sa rémunération

VOTER POUR

S'ABSTENIR

### 3. RÉSOLUTION CONSULTATIVE SUR L'APPROCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

VOTER POUR

VOTER CONTRE

Le fondé de pouvoir nommé ci-dessus est habilité à exercer les droits de vote attachés aux actions visées par la présente procuration à sa discrétion à l'égard de toute modification de ce qui précède et de tout autre point (sauf les points qui doivent être soumis à l'assemblée et qui sont visés par une autre procuration signée par le soussigné) qui peuvent être dûment soumis à l'assemblée ou à toute reprise de l'assemblée en cas de report ou d'ajournement.

Cette procuration est sollicitée pour le compte de la direction de Barrick. L'actionnaire a le droit de nommer une personne autre que les personnes désignées ci-dessus pour qu'elle assiste et agisse en son nom à l'assemblée annuelle; l'actionnaire peut exercer ce droit en inscrivant le nom du fondé de pouvoir qu'il désigne dans l'espace en blanc prévu à cette fin ci-dessus.

Le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2019

\_\_\_\_\_  
Signature de l'actionnaire

\_\_\_\_\_  
Nom de l'actionnaire (selon l'immatriculation, en lettres moulées)

#### NOTES:

- Ce formulaire de procuration doit être signé et daté par l'actionnaire ou par son mandataire autorisé par écrit ou, si l'actionnaire est une société, il doit être signé par un dirigeant ou un mandataire dûment autorisé de cette société. Si le formulaire de procuration n'est pas daté dans l'espace prévu à cette fin, il est réputé daté du jour où il a été mis à la poste par la direction de Barrick.
- Si aucune précision à l'égard du vote sur les résolutions mentionnées aux points 1, 2 ou 3 ci-dessus n'a été donnée, les fondés de pouvoir ont pour instruction d'exercer les droits de vote s'attachant aux actions visées par cette procuration et de voter en faveur des résolutions mentionnées aux points 1, 2 et 3.
- Pour être valide, cette procuration doit parvenir 1) par la poste au bureau de l'agent des transferts de la Société, soit la Société de fiducie AST (Canada), à l'adresse figurant sur l'enveloppe ci-jointe; 2) en mains propres à la Société de fiducie AST (Canada), Proxy Dept., 1 Toronto Street, Suite 1200, Toronto (Ontario) M5C 2V6; 3) par télécopieur au 416 368-2502 ou au 1 866 781-3111; 4) par téléphone au 1 888 489-7352; ou 5) par Internet au [www.astvotemaprocuracion.com](http://www.astvotemaprocuracion.com); dans chaque cas, au plus tard à 17 h, heure de Toronto, le vendredi 3 mai 2019 ou l'avant-dernier jour ouvrable avant toute reprise de l'assemblée en cas de report ou d'ajournement.

#### DEMANDE DE RAPPORTS TRIMESTRIELS ET ANNUEL

Les rapports trimestriels et le rapport annuel de Barrick, y compris les états financiers et le rapport de gestion s'y rapportant, sont mis à la disposition des actionnaires au [www.barrick.com/investors](http://www.barrick.com/investors) le jour où ils sont publiés, mais si vous désirez recevoir les rapports trimestriels pour 2019 et/ou le prochain rapport annuel par la poste, veuillez cocher les cases ci-dessous. Si vous ne cochez pas les cases ci-dessous et ne nous retournez pas ce formulaire, vous NE recevrez PAS ces rapports par la poste.

Je désire recevoir les rapports trimestriels de 2019

Je désire recevoir le rapport annuel en 2020

Je désire recevoir les rapports choisis par courriel à l'adresse suivante \_\_\_\_\_